

FICHE INSCRIPTION 2022-2023

Cochez

- Atelier 1 “**Graines de comédien**” (5-7 ans) le mercredi de 9h30 à 10h30
- Atelier 2 “**Jeunes pousses**” (8-10 ans) le mercredi de 10h30 à 12h
- Atelier 3 “**Comédiens en herbe 1**” (11-12 ans) le mercredi de 13h30 à 15h
- Atelier 4 “**Comédiens en herbe 2**” (13-14 ans) le mercredi de 15h à 16h30
- C^{ie} Premier Acte** (ados/adultes) un samedi par mois de 14h à 18h

1 - ÉLÈVE

Nom : Prénom :

Date de naissance : Classe (Sept 2023) :

Nom et adresse école :

Téléphone : Courriel :

2₁ - RESPONSABLE DE L'ENFANT

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

2₂ - RESPONSABLE DE L'ENFANT (en cas de famille séparée)

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

3- RECOMMANDATIONS UTILES :

Difficultés de santé (maladie, allergie, accident...) et précautions à prendre ; précision sur port de lunettes, de lentilles, de prothèses auditives ou dentaires, ou autres attentions sur l'enfant que vous souhaitez signaler :

.....

Je soussigné(e) Responsable légal(e) de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'atelier à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

4- REGLEMENT complet à joindre avant le 1^{er} atelier (chèque libellé au nom de l'association Fonds de Terroir) :

Cotisation annuelle + adhésion association (5 €) :

Atelier n°1 : 90 € 90 € 2 chèques de 45 € 3 chèques de 30 €

Atelier n°2-3-4 & 5 : 135 € 135 € 2 chèques de 67,50 € 3 chèques de 45 €

Réduction de 10 € pour 2^{ème} enfant inscrit (uniquement pour les ateliers 2-3-4 & 5).

Date :

Signature du représentant légal ou de l'élève majeur
Précédée de la mention “*lu et approuvé*” :

TSVP

5- AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

À l'occasion de nos activités pédagogiques et artistiques (spectacles, rencontres avec compagnies), les élèves peuvent apparaître sur des documents tels que nos supports de programmation, notre site internet ou les médias.

Je soussigné(e) responsable légal(e) de l'enfant

Autorise la publication de photographies et la diffusion de vidéos de mon enfant

Par le fait même, je renonce à toute forme de rémunération ainsi qu'à tout recours ou poursuite de quelque nature que ce soit à l'encontre de l'association Les Fonds de Terroir.

N'autorise pas la publication de photographies et la diffusion de vidéos de mon enfant

À Pouancé, le **Signature du responsable légal ou de l'élève majeur :**

6- AUTORISATION DE SORTIE

Je soussigné(e) responsable légal(e) de l'enfant

Autorise mon enfant à repartir seul du théâtre.

Autorise mon enfant à rentrer avec une autre personne que les parents (*préciser le nom de cette personne*):

.....

Les parents sont tenus d'accompagner et de reprendre leurs enfants mineurs dans le hall du théâtre et de s'assurer de la présence du professeur.

À Pouancé, le **Signature du responsable légal ou de l'élève majeur :**

7- RÈGLES D'OR

La responsabilité de l'association ne peut être engagée que pendant les heures de cours.

L'enfant s'engage :

- à être assidu, ponctuel et en cas d'absence, à prévenir absolument au **06 25 02 44 36** ou **carole@lachaiserouge.fr**. Merci de prévenir suffisamment à l'avance des voyages scolaires : des cours pourront être annulés si les absents sont trop nombreux.
- à participer à toutes les répétitions générales (mercredi 7 juin de 13h30 à 16h30 et lundi 12 juin de 17h à 20h)
- à participer à toutes les représentations **mercredi 14 décembre 2022 (spectacle à 19h), mardi 13 juin (spectacle à 20h30), jeudi 15 juin (spectacle pour les écoles à 10h et à 14h).**
- à respecter les locaux
- à venir en tenue noire unie souple et chaussons rythmiques noirs, cheveux attachés, sans bijoux ni objet précieux ou personnel. **INSCRIRE LE PRENOM DE L'ENFANT SUR LES CHAUSSURES ET LES VETEMENTS.** (En cas de perte ou de vol, l'association se dégage de toute responsabilité).

Si vous souhaitez parler plus particulièrement de votre enfant, prévenez auparavant pour fixer un moment en dehors des cours. Afin que les enfants soient plus "disponibles" pendant le travail, nous conseillons aux parents de ne pas rester pendant la séance. Un spectacle vous permettra de les applaudir en fin d'année.

L'apprentissage du texte est un passage incontournable ; il doit être régulier et suivi par un parent "répétiteur". Pour prendre soin du manuscrit et ne pas l'égarer, nous vous demandons de le protéger dans un porte-vues au nom de l'enfant.

Afin de compléter la formation des enfants, des ateliers particuliers ou à thème pourront avoir lieu notamment grâce à la rencontre avec des compagnies en résidence à Pouancé. Il est important également que les enfants puissent aller au théâtre. La compagnie Patrick Cosnet offre aux enfants l'accès gratuit à tous les spectacles joués au Petit Théâtre et au théâtre de La Chaise Rouge. Il suffit de se présenter à la billetterie.

Les ateliers théâtre reprennent à partir du **mercredi 14 septembre 2022 au Petit théâtre de Pouancé**. Il n'y a pas d'atelier pendant les vacances scolaires ni les jours fériés.

Un film du spectacle nous est souvent demandé. Afin de le prévoir et de l'organiser au mieux avec des professionnels, merci de nous signaler si vous êtes intéressé par l'achat d'un DVD (8 €) : oui non

Êtes-vous intéressé(e) pour aider à confectionner costumes ou décors : oui non

Important : Je déclare avoir pris connaissance des conditions de fonctionnement des ateliers de La Pépinière (coût, responsabilité civile, date de rentrée et de spectacle, règlement intérieur ...). En s'inscrivant, les élèves s'engagent à suivre tous les cours régulièrement, prévenir et justifier leurs éventuelles absences. Aucun remboursement ne sera fait en cours d'année. Il est possible de faire un ou deux cours d'essai en début d'année.

Fait à **Le Signature**